

CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2011.

I. Partie en commun avec le Conseil de l'Action Sociale

LE CONSEIL,

Réuni conformément à l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et après que l'assemblée ait, sur proposition de la présidente du conseil de l'Action Sociale, respecté une minute de silence à la mémoire de monsieur Michel KEMP, président du Centre Public d'Aide Sociale de VIRTON, de 1977 à 1982, récemment décédé,

ENTEND l'analyse commentée du compte 2010 du Centre Public d'Action Sociale faite par madame VAN DEN ENDE, présidente du conseil de l'Action sociale, sur base du rapport établi conformément à l'article 89 de la loi organique, rendant compte de la situation du centre et de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

WISE ET APPROUVE :

Le compte budgétaire de l'exercice 2010 (services ordinaire et extraordinaire)

II. Partie Conseil Communal

LE CONSEIL,

APPROUVE le texte de la convention à conclure entre la Ville de Virton et la Direction générale Mobilité et Sécurité routière du Service public Fédéral Mobilité et Transports relative à l'identification des titulaires d'immatriculation de véhicules qui sont redevables d'une rétribution, taxe ou redevance de stationnement et fixant les règles de la communication de données extraites du fichier de la DIV à la Ville de Virton à l'appui de sa déclaration d'engagement à respecter les conditions de l'autorisation unique n°12/2009 du Comité Sectoriel pour l'Autorité Fédérale institué au sein de la Commission de la Protection de la Vie Privée et portant sur la surveillance des flux électroniques de données.

DECIDE de louer de gré à gré le lot 18 à savoir les aisances de Saint-Mard d'une superficie de 62 hectares 95 ares 76 centiares ainsi que le lot 20 étant le Bois de la Côte de Saint-Mard d'une superficie de 151 hectares 47 ares 40 centiares, du 15 septembre 2011 au 31 mai 2021, aux clauses et conditions de la délibération du Conseil Communal du 3 avril 2009, aux anciens actionnaires des chasses de Monsieur MICHEL, représentés par Monsieur VITALI, et l'indice de référence pour l'adaptation du loyer, dont question à l'article 13 du cahier des charges pour la location du droit de chasse en forêt communale, sera celui de mars 2009.

EMET un avis favorable sur le budget pour l'année 2012 établi par le Conseil de la Fabrique d'Eglise de Virton.

EMET un avis favorable sur le compte pour l'année 2010 établi par le Conseil de la Fabrique d'Eglise de Latour.

VISE et APPROUVE le compte présenté par le Comité de gestion de la salle de Ruelle pour l'année 2010.

VISE et APPROUVE le compte présenté par le Comité de gestion de l'ancienne mairie d'Ette pour l'année 2010.

EMET un avis favorable sur le compte pour l'année 2010 par le Conseil de la Fabrique d'Eglise Protestante d'Arlon.

EMET un avis favorable sur le budget présenté pour l'année 2012 par le Conseil de la Fabrique de l'Eglise Protestante Evangélique d'ARLON.

MARQUE SON ACCORD de principe quant à l'aménagement de plaines de jeux dans l'entité communale de Virton et notamment à Chenois, Cité Maubonne ainsi qu'au placement de mobilier urbain à différents endroits de l'entité communale.

Considérant que de nombreuses initiatives se développent pour **commémorer le centième anniversaire des événements survenus en août 1914 et sur le territoire de la commune ;**

Qu'il convient de coordonner toutes ces initiatives pour leur donner toute la place qu'elles méritent et d'accompagner les projets mis en œuvre ;

Qu'il est dès lors nécessaire de mettre en place un Conseil consultatif composé de représentants de groupements associatifs actifs, de représentants du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale et de citoyens souhaitant s'engager dans ce programme de commémoration ;

DECIDE du principe de création d'un Conseil consultatif de la Mémoire ;

DECIDE de fixer comme suit sa composition :

- le Bourgmestre (Président)
- 2 membres par groupe politique du Conseil communal
- 2 membres du Conseil de l'Action Sociale
- 12 membres représentant les associations et les citoyens.

APPROUVE le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet en vue d'un rapport urbanistique et environnemental relatif à la mise en œuvre de la zone dite « Avenue Bouvier » à Virton.

Vu le courrier en date du 8 août 2011, de Monsieur NEMRY, Directeur ai du Comité d'Acquisition d'Immeubles à NEUFCHATEAU, lequel à la demande d'Idelux, nous transmet un projet d'acte de cession de voirie, ainsi que les plans y afférents, sise sur le zoning de Latour ;

APPROUVE le projet d'acte dont question ci-dessus.

MARQUE son accord sur la reprise pour cause d'utilité publique

- D'un tronçon de voirie intérieure et de son assiette d'une contenance mesurée de 24 ares 78 centiares, étant la parcelle cadastrée VIRTON, 4ème division, LATOUR, section A, n°

1204 D2, tel que repris sous teinte jaune, au plan dressé le 10 mai 2010, par Monsieur André PONCIN, Géomètre Expert Juré à ARLON.

- D'un tronçon de voirie intérieure et son assiette d'une contenance de 25 ares 26 centiares, étant la parcelle cadastrée VIRTON, 5ème division, RUETTE, section A, n°1290 E3, tel que repris sous teinte jaune, au plan dressé le 9 août 2010.

Les tronçons de voirie ainsi que leurs équipements seront versés dans le domaine public communal, exception faite du réseau de distribution d'eau (dépendant de la Société Wallonne des Eaux).

APPROUVE

1. le principe de participer à l'initiative de création d'un Parc naturel de Gaume.
2. le principe de participer au pouvoir organisateur à constituer à cette fin.

WISE favorablement le projet éducatif et le projet pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de Virton destinés aux écoles communales de Chenois-Bleid et Ruette.

WISE favorablement la lettre de mission de l'école communale de Chenois-Bleid et la lettre de mission de l'école communale de Ruette.

PREND CONNAISSANCE des Arrêtés de Police pris d'urgence par le Bourgmestre:

- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules Faubourg d'Arival 22 à Virton le 23 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules rue de Mageroux à Saint-Mard le 28 août 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules rue d'Harnoncourt 43 à Saint-Mard le 25 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules avenue Bouvier à Virton le 14 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant la fermeture de la rue Albert Ier les 25 et 26 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement des véhicules Faubourg d'Arival 22 à Virton le 30 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules rue Camille Barthélemy à Saint-Mard le 29 juillet 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules sur la route reliant Meix-devant-Virton à Croix-Rouge le 23 août 2011;
- Arrêté de police concernant la pose de signalisation rue de Rabais 36 à Etthe du 03 août au 31 octobre 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules Ville Basse à Etthe du 15 août au 18 septembre 2011;
- Arrêté de police concernant le stationnement au lieu dit le charnier à Saint-Mard le 27 août 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules Ville Basse à Etthe du 29 août 2011 au 1^{er} novembre 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules et la pose de signalisation sur la N890 et la N879 à partir du 16 août 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules Cour Marchal à Virton le 21 août 2011;

- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules avenue de la victoire à Virton les 24, 25 ou 26 août 2011;
- Arrêté de police concernant la circulation des véhicules rue des Acacias à Ethe le 03 septembre 2011.

DECIDE

De prendre en charge durant l'année 2011 les frais d'occupation, pour la fraternelle des pensionnés, d'une salle au Centre sportif et culturel de Virton, à raison de deux journées par semaine.